



Be JURIS

● **PROGRAMME DES FORMATIONS**
Formations qualifiantes Loi Alur
3e trimestre 2022



Nous vous invitons à participer aux **Formations qualifiantes dans le cadre de la loi ALUR** et de votre activité en immobilier.

Vous avez le choix entre **5 packs de formation de 14H** sur l'immobilier au tarif de :

280 € TVA non-applicable, Article 293 B du CGI

Tous les modules de formation sont réalisés et animés en direct par Laurent Dublet fondateur de **Bejuris**.

Le formateur :

Laurent Dublet

- . Diplômé de troisième cycle en droit Université de Paris X,
- . Diplôme universitaire (DU) en droit fiscal,
- . Créateur du site www.Bejuris.fr : site d'information juridique et fiscale à destination des professionnels du conseil en immobilier,
- . Responsable des programmes de formation en fiscalité et droit immobilier dans des centrales de distribution en immobilier.
- . Numéro de prestataire de formation : 27890158389 Attribué le 02 avril 2021
- . Numéro SIRET : 83964896100010

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les web-formations qualifiantes **Bejuris** dans le cadre de la loi ALUR sont ouvertes à tout professionnel de l'immobilier détenteur ou non de la carte professionnelle de transaction.

Bejuris se réserve le droit d'annuler et de reporter la réalisation de modules de Web-formations si le nombre de participants est insuffisant.

Le tarif des 5 Packs de formation de 14H est unique : **260 € TVA non-applicable, Article 293 B du CGI**.

Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge jusqu'à 100% du coût de la formation auprès de l'organisme compétent (FIFPLF, AGECIF, etc...) en fonction des droits que vous avez acquis.

Bejuris vous assistera dans vos démarches de prise en charge auprès de l'organisme habilité.

LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Pour s'inscrire aux modules de web-formation compris dans votre Pack de formation, vous devez :

- 1 - Remplir le formulaire d'inscription 15 jours avant le premier module sélectionné,
- 2 - Sélectionner les demi-journées de modules de Formation en les cochant dans le formulaire d'inscription,
- 3 - Envoyer par mail votre formulaire d'inscription à formation@bejuris.fr,
- 4 - Signer électroniquement le Contrat de formation reçu en retour de votre inscription,
- 5 - Procéder au paiement du Pack de formation en suivant la procédure reçue par mail à la SCORF,
Coopérative d'Organisme de Formation
- 6 - Vous recevrez ensuite la facture de votre Pack Formation,
- 7 - Vous recevrez votre attestation de stage une fois votre formation effectuée.

Les 5 Packs de formation de 14H de

PACK 1 : Fiscalité des revenus immobiliers – Niveau confirmé

Les thèmes du Pack

- Connaître les différents types de revenus de l'immobilier.
- Comment déduire les charges des revenus immobiliers.
- Maîtriser la fiscalité des revenus de l'immobilier en nu et en meublé.
- Maîtriser les techniques d'optimisation fiscale des revenus de l'immobilier.

Les 7 modules du Pack

Module 1 - 2 H - Déontologie des professions de l'immobilier. *(Obligatoire)*

Module 2 - 2 H - La non discrimination dans l'accès au logement. *(Obligatoire)*

Module 3 - 2 H - Rappel des règles de la fiscalité des personnes physiques.

Module 4 - 2 H - La fiscalité des revenus fonciers. *(Des locations en nu)*

Module 5 - 2 H - La fiscalité des locations meublées.

Module 6 - 2 H - La fiscalité des plus-values immobilières.

Module 7 - 2 H - La fiscalité des revenus des SCI.

PACK 2 : Fiscalité de l'immobilier – Réduction d'impôt – Niveau expert

Les thèmes du Pack

- Connaître les règles de déontologie de l'immobilier et de la non discrimination dans l'accès au logement.
- Connaître les lois de défiscalisation immobilière.
- Maîtriser les formules d'investissement locatif ouvrant droit à réduction d'impôt.
- Pouvoir préconiser un investissement en fonction du profil client.

Les 9 modules du Pack

Module 1 - 2 H - Déontologie des professions de l'immobilier. *(Obligatoire)*

Module 2 - 2 H - La non discrimination dans l'accès au logement. *(Obligatoire)*

Module 8 - 1 H - Les taux réduits de TVA dans le neuf.

Module 9 - 2 H - L'impôt sur la fortune immobilière.

Module 10 - 2 H - La réduction d'impôt « PINEL - DENORMANDIE ».

Module 11 - 2 H - La nouvelle réduction d'impôt « Loc'Avantages ».

Module 12 - 1 H - La réduction d'impôt « MALRAUX ».

Module 13 - 1 H - Les avantages fiscaux de l'investissement en « MONUMENTS HISTORIQUES ».

Module 14 - 1 H - Les avantages fiscaux de l'acquisition en démembrement de propriété.

PACK 3 : La réglementation des professions immobilières :

Les thèmes du Pack

- Connaître les règles de déontologie des professions immobilières.
- Se prémunir de toute incrimination de discrimination dans l'accès au logement.
- Connaître ses obligations TRACFIN et RGPD.
- Connaître les règles régissant l'exercice des professions immobilières et celles du mandat.

Les 7 modules du Pack

Module 1 - 2 H - Déontologie des professions de l'immobilier.

Module 2 - 2 H - La non discrimination dans l'accès au logement.

Module 15 - 2 H - Les obligations TRACFIN des professionnels de l'immobilier (*prévention du financement du terrorisme et du blanchiment de capitaux*).

Module 16 - 2 H - Les règles du RGPD pour les professions immobilières.

Module 17 - 2 H - La réglementation de l'exercice de la profession d'agent immobilier.

Module 18 - 2 H - Les règles applicables aux mandats de vente et de gestion immobilière.

Module 19 - 2 H - Le contrat d'agent commercial.

PACK 4 : Les contrats de vente en immobilier

Les thèmes du Pack

- Maîtriser les règles de base de la vente en immobilier neuf et ancien.
- Maîtriser les règles de la vente sur plan dans le neuf et dans l'ancien.
- Connaître les règles de base des contrats de vente spéciaux (*viager, location accession*).
- Connaître les règles de base de la vente de fonds de commerce.

Les 6 modules du Pack

Module 20 - 2 H - Règles générale des contrats de vente en immobilier.

Module 21 - 2 H - La vente en VEFA (*vente en état futur d'achèvement*).

Module 22 - 1 H - La vente en VIR (*vente d'immeuble à rénover*).

Module 23 - 5 H - La vente de fonds de commerce.

Module 24 - 2 H - La vente en viager.

Module 25 - 2 H - La location accession.

PACK 5 : Les aides à l'acquisition et à la rénovation de la résidence principale

Les thèmes du Pack

- Être en mesure de préconiser un financement adapté au profil client en accession à la propriété.
- Connaître les différents financements auxquels ont droit les accédants à la propriété.
- Connaître les aides auxquelles ont droit les accédants à la propriété.
- Être en mesure d'apporter un conseil pour faciliter l'accession à la propriété de vos clients.

Les 10 modules du Pack

Module 1 - 2 h Déontologie des professionnels de l'immobilier.

Module 2 - 2 h Non discrimination dans l'accès au logement.

Module 26 - 2h Le prêt à taux zéro.

Module 27.- 1h Les prêts épargne logement.

Module 28 - 1h Les prêts "Action logement".

Module 29 - 1h Les prêts conventionnés d'accession à la propriété.

Module 30 - 1h L'éco-prêt à taux zéro.

Module 31 - 1h Les prêts locatifs aidés.

Module 33 - 1h La location accession.

Module 34 - 1h Les aides à la rénovation énergétique des logements.

Module 35 - 1h TVA à taux réduit dans le neuf et exonération de taxe foncière.



INSCRIPTION AUX WEB-FORMATIONS Be JURIS

Nom de la Société / Agence / Réseau :

Nom - Prénom :

N°SIRET :

Adresse postale complète :

CP : Ville :

Tél. Portable :

Adresse Mail :

Date d'envoi par mail à formation@bejuris.fr :

**Une fois le formulaire rempli,
les modules choisis sur les pages suivantes
enregistrez et envoyez ce document par mail
à : formation@bejuris.fr**

LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Pour s'inscrire aux modules de web-formation compris dans votre Pack de formation, vous devez :

- 1 - Remplir le formulaire d'inscription 15 jours avant le premier module sélectionné,
- 2 - Sélectionner les demi-journées de modules de Formation en les cochant dans le formulaire d'inscription,
- 3 - Envoyer par mail votre formulaire d'inscription à formation@bejuris.fr,
- 4 - Signer électroniquement le Contrat de formation reçu en retour de votre inscription,
- 5 - Procéder au paiement du Pack de formation en suivant la procédure reçue par mail à la SCORF,
Coopérative d'Organisme de Formation
- 6 - Vous recevrez ensuite la facture de votre Pack Formation,
- 7 - Vous recevrez votre attestation de stage une fois votre formation effectuée.

Pour le troisième trimestre 2022 Novembre - Décembre

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	7 Novembre 2022	8 Novembre 2022	9 Novembre 2022	10 Novembre 2022	11 Novembre 2022
10h - 12h	MODULE 1 - <input type="radio"/> Déontologie des professions de l'immobilier.	MODULE 16 - <input type="radio"/> Les règles du RGPD			
14h - 16h	MODULE 2 - <input type="radio"/> Non discrimination dans l'accès au logement	MODULE 15 - <input type="radio"/> Les obligations TRACFIN.			
	14 Novembre 2022	15 Novembre 2022	16 Novembre 2022	17 Novembre 2022	18 Novembre 2022
10H-12 H	MODULE 17- <input type="radio"/> La réglementation de l'exercice de la profession d'agent immobilier	MODULE 19 - <input type="radio"/> Le contrat d'agent commercial	MODULE 18 - <input type="radio"/> Les mandats de vente et de gestion en immobilier		MODULE 1 - <input type="radio"/> Déontologie des professionnels de l'immobilier
14h - 16h					MODULE 2 - <input type="radio"/> Non discrimination dans l'accès au logement.
	21 Novembre 2022	22 Novembre 2022	23 Novembre 2022	24 Novembre 2022	25 Novembre 2022
10h - 12h	MODULE 3 - <input type="radio"/> Rappel des règles de la fiscalité des personnes physiques	MODULE 5 - <input type="radio"/> La fiscalité des locations meublées	MODULE 6 - <input type="radio"/> La fiscalité des plus-values	MODULE 1 - <input type="radio"/> Déontologie des professionnels de l'immobilier	MODULE 10 - <input type="radio"/> La réduction d'impôt "PINEL" "DENORMANDIE"
14h - 16h	MODULE 4 - <input type="radio"/> La fiscalité des revenus fonciers.		MODULE 7 - <input type="radio"/> La fiscalité des SCI.	MODULE 2 - <input type="radio"/> Non discrimination dans l'accès au logement	MODULE 12 et 13 - <input type="radio"/> La réduction d'impôt "MALRAUX" Les monuments historiques

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	28 Novembre 2022	29 Novembre 2022	30 Novembre 2022	1er Decembre 2022	2 Decembre 2022
10h-12h	MODULE 9 - <input type="radio"/> l'impôt sur la fortune immobilière	MODULE 11 - <input type="radio"/> La réduction d'impôt Loc'Avantage		MODULE 20 - <input type="radio"/> Les règles générales des contrats de vente en immobilier.	
14h - 16h	MODULE 8 ET 14 <input type="radio"/> Les taux réduits de TVA dans le neuf Les avantages fiscaux du démembrement de propriété			MODULE 21 - <input type="radio"/> La vente en VEFA	
	5 Decembre 2022	6 Decembre 2022	7 Decembre 2022	8 Decembre 2022	9 Decembre 2022
10h-12h			MODULE 23 - <input type="radio"/> La vente de fonds de commerce. de 9h à 12 h	MODULE 22 et 25 <input type="radio"/> La vente d'immeuble à rénover La location accession	
14h - 16h			MODULE 23 - <input type="radio"/> La vente de fonds de commerce.	MODULE 24 - <input type="radio"/> La vente en viager	
	12 Decembre 2022	13 Decembre 2022	14 Decembre 2022	15 Decembre 2022	16 Decembre 2022
10h-12h	MODULE 1 - <input type="radio"/> Déontologie des professionnels de l'immobilier	MODULE 26 - <input type="radio"/> Le prêt à taux zéro	MODULE 34 ET 35 <input type="radio"/> Ma Prime Renov TVA à taux réduit dans le neuf et exonération de taxe foncière		MODULE 29 ET 31 - <input type="radio"/> Les prêts conventionnés. Les prêts locatifs aidés
14h - 16h	MODULE 2 - <input type="radio"/> Non discrimination dans l'accès au logement	MODULE 28 ET 30 <input type="radio"/> Les prêts Action Logement L'éco-prêt à taux zéro	MODULE 33 - <input type="radio"/> La location accession		